Tracer des frontières : approche géopolitique

Fiche méthode

(HGGSP 1re · Thème 3 · Introduction et axe 1 · Tracer des frontières, approche géopolitique)

La démarche : de la question à la dissertation

1. J'analyse le sujet. Exemple : « La frontière entre les deux Corées, de 1945 à nos jours ». Je définis la frontière (limite de souveraineté), je repère les bornes (de la ligne d'août 1945 à la fermeture de 2023-2024) et le mot implicite : provisoire.

2. Je problématise. Comment une ligne tracée comme provisoire est-elle devenue l'une des frontières les plus fermées du monde, et l'est-elle restée ?

3. Je bâtis un plan qui répond. I. 1945-1953 : d'une ligne de partage à une ligne de cessez-le-feu ; II. une barrière de guerre froide ; III. depuis 1991, entre ouverture et crispation. Chaque partie a une idée et des appuis datés.

4. Je conclus et j'ouvre. Je réponds à la problématique, puis j'ouvre sur une autre frontière née de la guerre froide, sans la comparer terme à terme.

Le réflexe — une frontière se définit par sa fonction, se date par son tracé, et se juge à ce qu'elle laisse passer ou arrête.

Cas 1 · Définir et qualifier une frontière

Réflexe — limite de souveraineté ; ligne, rupture, contrôle ; fermer, trier ou relier.

Exemple. Montrer qu'une ligne sans poste ni barrière reste une frontière.

La loi, l'impôt et la monnaie changent d'un côté à l'autre : la souveraineté suffit à faire la frontière.

Attention — « naturelle » entre guillemets ; une limite interne n'est pas une frontière.

Cas 2 · Décrire les frontières du monde actuel

Réflexe — nombre d'États, degré de fermeture (tri des flux, mur), ouverture (charnière).

Exemple. Montrer qu'une frontière peut être ouverte et fermée à la fois.

On distingue les flux : les biens et les capitaux passent, les personnes sont triées.

Attention — mondialisation ≠ monde sans frontières.

Cas 3 · Le limes rhénan : se protéger

Réflexe — dispositif (fleuve, palissade, tours, forts, camps) → fonction (protéger, contrôler).

Exemple. Expliquer qu'une frontière d'empire suit l'équilibre des forces.

On date la fixation, l'avancée et le recul : la ligne bouge quand la puissance change.

Attention — ne pas raconter toute la conquête ; le limes n'est pas un mur.

Cas 4 · Berlin et le partage de l'Afrique

Réflexe — règles (1885) ≠ tracé (accords bilatéraux) ; support du tracé ; acteurs absents.

Exemple. Corriger l'idée que les frontières africaines ont été tracées à Berlin.

On cite une règle de la conférence, puis un accord entre deux puissances qui fixe une ligne.

Attention — ne pas reprendre le mythe des lignes tirées sans connaître le terrain.

Cas 5 · Corée, 1945-1953 : une ligne imposée

Réflexe — trois temps : limite de zones, frontière d'États, ligne de l'armistice.

Exemple. Dire qui a tracé la frontière coréenne.

> Des forces extérieures proposent et figent la ligne ; deux pouvoirs coréens rivaux en font une frontière.

Attention — ne pas détailler les batailles de la guerre de Corée.

Cas 6 · Corée depuis 1953 : séparer deux systèmes

Réflexe — matérialité, failles et contacts, trois échelles.

Exemple. Nuancer l'herméticité d'une frontière militarisée.

> On oppose au dispositif de fermeture les moments de contact et ce qui passe par-dessus la ligne.

Attention — armistice ≠ traité de paix ; 38e parallèle ≠ ligne de 1953.

Les pièges

- Traiter un jalon pour lui-même sans le relier à l'axe : à quoi sert la frontière, qui la trace ?
- Comparer terme à terme les trois jalons, nés dans des contextes trop différents.
- Écrire que la conférence de Berlin a dessiné les frontières de l'Afrique.
- Présenter le limes comme un mur étanche ou le Rhin comme une frontière « naturelle ».
- Confondre le 38e parallèle et la ligne de démarcation de 1953, ou parler d'un traité de paix.
- Faire un plan catalogue (I. limes, II. Berlin, III. Corée) qui ne répond pas à la question.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).